

MOBILITÉ DES CONDUCTEURS DE TAXI

**Permettre au conducteur de taxi de poursuivre
l'exercice de son activité dans un département
autre que celui dans lequel il a obtenu son examen**

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Connaître le nouveau département d'exercice de votre activité taxi
 - la structure administrative
 - les axes routiers et desserts
 - les sites touristiques
 - les manifestations culturelles
 - la réglementation locale
 - la tarification

PRÉREQUIS

- Etre titulaire du Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi ou de l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi
- Etre titulaire d'une carte professionnelle sécurisée de conducteur de taxi en cours de validité

PROGRAMME DE LA FORMATION

Connaissance du territoire

- Connaître le découpage administratif du département : arrondissements, cantons, communes
- Connaître les principaux axes routiers du département
- Connaître succinctement la ville d'Angers, préfecture
- Connaître les principaux sites touristiques du département

Réglementation locale

- Connaître les textes régissant l'activité de conducteur de taxi en Maine-et-Loire
- Connaître le contenu de la convention conclue avec la caisse primaire d'assurance maladie

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthode :

- Apports théoriques, exercices, QCM

Moyens :

Techniques :

- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur, de tables individuelles, d'un tableau et d'un paper board.

Humains :

- 1 responsable pédagogique, équipe de formateurs
- Formateurs professionnels titulaires du CCPCT

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de la formation par le formateur

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Sur inscription
- Programmation à consulter sur www.artisanatpaysdelaloire.fr



INFOS PRATIQUES



Possibilité de prise en charge totale ou partielle par les organismes de financement de la formation professionnelle



Formation accessible et adaptée aux personnes en situation de handicap

